

Le Sel-de-Bretagne



1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2022-040

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de signature

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, et , en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à un des membres du conseil municipal,

Vu la séance d'installation du Conseil du 15 octobre 2022, au cours de laquelle il a été procédé à l'élections des adjoints,

Madame le Maire,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation générale de signature, en l'absence de Madame Christine ROGER, Maire de la commune de Le Sel-de-Bretagne, à Monsieur Christophe MACÉ, 1^{er} adjoint puis à M^{me} Laure COQUARD, 2^{ème} adjointe, en cas d'absence de Madame le Maire et du 1^{er} adjoint puis à M. Gilbert MÉNARD, 3^{ème} adjoint, en cas d'absence des élus précédents.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 20 octobre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Notifié aux intéressés
- Transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et Monsieur le Receveur Principal

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 19 octobre 2022.

Madame le Maire,
Christine ROGER.

